

## REGLEMENT DU JEU : « Les Rendez-vous de l'innovation Krys » Du 3 avril au 30 avril 2014

### Article 1 : Organisation

La société Essilor France, filiale d'ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale D'Optique, SA au capital de 38.515.769,10 EUROS, immatriculée au RCS de Créteil sous le Numéro B 712 049 618, en partenariat avec la société Krys, enseigne d'optique de Krys Group, organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans les magasins Krys participant à l'opération « **Les Rendez-vous de l'innovation Krys** » du 3 avril au 30 avril 2014

### Article 2 : Participation

Ce jeu est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles.

Les participants devront se munir du mailing reçu soit en boîte aux lettres soit disponible en magasin soit téléchargé sur le site internet de l'opération [www.revelezlinnovation.fr](http://www.revelezlinnovation.fr), sur lequel figure le n° de participation et se connecter sur le site internet de l'opération **www.revelezlinnovation.fr**

Ceux-ci devront s'inscrire en remplissant les champs relatifs aux informations personnelles, et leur adresse e-mail. Ils devront choisir le magasin Krys participant à l'opération le plus proche pour participer au jeu et pour récupérer leur cadeau.

Après avoir renseigné la case N° de participation, les participants devront découvrir via un visuel type jeu de grattage pour savoir immédiatement s'ils ont gagné ou perdu.

**Les numéros de participation seront tous différents et présents sur le mailing.**

Après avoir gratté la case de jeu, les participants découvriront immédiatement leur cadeau.

Les lots seront attribués via **960 séquences** préprogrammées sur le site sur une période courant **du 3 avril au 30 avril 2014.**

### Article 3 : Dotation du concours



### **Lot N° 1: 20 cameras GoPro Hero3+ Black Edition**

Caméra embarquée GoPro Hero3+ Noir. Plus compacte, plus légère et encore plus puissante. Mode Photo : Résolution : 11 MP, 8 MP, 5 MP, Format JPEG, Rafale jusqu'à 10i/s; Wi-Fi intégré; Support d'enregistrement : micro SD, micro SDHC, micro SDXC (64 Go max.) Class6 préconisée; livré avec les fixations adaptées pour le corps, Casque, Véhicule...

**Prix unitaire TTC au 14/02/2014 : 440 Euros TTC**  
**Soit au total : 8.800 Euros TTC**

### **Lot N° 2 : 40 Casque stéréo DR-BTN200M ,NFC Bluetooth sans fil**

Le casque sans fil DR-BTN200M de Sony fonctionne avec n'importe quel Smartphone, Ordinateur ou tablette compatible Bluetooth.

**Prix unitaire TTC au 14/02/2014 : 73 Euros TTC**  
**Soit au total de 2.920 Euros TTC**

### **LOT N° 3: 150 Enceintes Muse Bluetooth M-500 BT**

Livrée avec câble USB et câble auxiliaire

**Prix unitaire TTC au 14/02/2014 : 28 Euros TTC**  
**Soit au total de 4200 Euros TTC**

### **LOT N° 4 : 750 chargeurs allume-cigare avec double entrée USB**

**Prix unitaire TTC au 14/02/2014 : 4,87 Euros TTC**  
**Soit au total de 3 652.25 Euros TTC**

**Prix TOTAL de la dotation : 19 672.05 Euros TTC**

### **Article 4 : Attribution des lots**

Les gagnants seront immédiatement informés par e-mail par le site quant à leur gain. Ils reçoivent dans un délai de 3 semaines après leur participation un second e-mail les informant de la disponibilité du cadeau auprès de l'opticien Krys choisi.

Ils pourront dès lors imprimer le justificatif de leur gain afin de le présenter à leur opticien Krys.

La liste des gagnants sera alors confiée à ***Maître HAUGUEL Huissier de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS qui validera celle-ci.***



**Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure), ou toutes autres contreparties de quelques natures que ce soient.**

Les responsabilités de Krys et de la société Essilor France ne pourront être engagées quant aux délais d'acheminement du lot ou à leur état à la livraison.

Les responsabilités de Krys et de la société Essilor France ne pourront être engagée tant sur la qualité des lots offerts ni de leur dysfonctionnement éventuel.

### **Article 5 : Règlement**

Le règlement complet peut être consulté pendant toute la durée du Jeu auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, et sur le site [www.revezeinnovation.fr](http://www.revezeinnovation.fr)

### **Article 6 : Responsabilité**

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Krys et la société Essilor France déclinent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de force majeure affectant le bon déroulement du jeu.

### **Article 7 : Litiges**

La participation à ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de deux mois après la clôture du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

### **Article 8 : Gratuité**

Les frais occasionnés par la participation au Jeu gratuit et sans obligation d'achat peuvent être remboursés selon les modalités ci-dessous :

Les participants désireux de consulter le règlement du Jeu gratuit et sans obligation d'achat dans son intégralité et qui en auront au préalable fait une demande écrite à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS, accompagnée d'une enveloppe dûment timbrée à leur adresse, ou toute



adresse de leur choix, pour la réponse ; pourront demander le remboursement intégral des frais postaux occasionnés par cette demande.

Le remboursement interviendra après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement.

Après cette vérification, le remboursement interviendra, par chèque adressé dans les 60 jours de la réception de la demande.

## **Article 9 : Promotion**

Les gagnants autorisent par avance Krys et la société Essilor France, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, à publier leur nom et adresse et le cas échéant à reproduire leur nom, prénom, photographie sur tous documents publicitaires ou promotionnels liés à l'opération « **Les Rendez-vous de l'innovation Krys** » du 3 avril au 30 avril 2014, quel qu'en soit le support, le format et le mode de diffusion, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque demande d'autorisation, d'indemnisation ou de rémunération.

## **Article 10 : Loi informatique et libertés**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au Jeu gratuit et sans obligation d'achat disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à Krys et à la société Essilor France dans le cadre du Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS.

## **EXTRAITS DU REGLEMENT**

### **Article 1 : Organisation**

La société Essilor France, filiale d'ESSILOR INTERNATIONAL – Compagnie Générale d'Optique, SA au capital de 38.515.769,10 EUROS, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 712 049 618, en partenariat avec la société Krys, enseigne d'optique de Krys Group, organise **un Jeu gratuit et sans obligation d'achat** dans les magasins Krys participant à l'opération « **Les Rendez-vous de l'innovation Krys** » du 3 avril au 30 avril 2014

### **Article 2 : Participation**



20707386

Ce jeu est réservé aux personnes majeures résidentes en France métropolitaine (y compris la Corse, hors DOM et TOM), à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices et de leurs Familles.

Les participants devront se munir du mailing reçu soit en boîte aux lettres soit disponible en magasin soit téléchargé sur le site internet de l'opération [www.revelezlinnovation.fr](http://www.revelezlinnovation.fr), sur lequel figure le n° de participation et se connecter sur le site internet de l'opération **www.revelezlinnovation.fr**

## **Article 5 : Règlement**

Le règlement complet peut être consulté pendant toute la durée du Jeu auprès de la S.C.P. HAUGUEL & SCHAMBOURG Huissiers de Justice Associés – 14, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, et sur le site **www.revelezlinnovation.fr**

